

Bulletin mensuel ne paraissant pas en juillet et août

Prochaine réunion du club :

le jeudi 15 septembre 1994

à partir de 19h.30 en la salle du premier étage de la "Brasserie du Commerce", rue du Commerce 26 à Wavre.

Les lots de la réalisation inter-membres sont exposés à partir de 19h.30.

Minicauserie : "Les Lions héraldiques ornés d'un grand "V" (1944)" par Michel Quoitot, président du cercle philatélique roman.

Distribution des nouveautés par André Clusman.

Tombola animée par Jean Deraed.

Belgique : N° 221/33 *	- 75e anniv. 1er timbre belge	2.200 BEF
Belgique : N° 1133/38 **	- Parachutisme	650 BEF
Belgique : N° 1102/07 **	- Culturelle 1959	480 BEF
Belgique : N° 1816/21 **	- Rubens	200 BEF
Belgique : N° 1843/48 **	- Culturelle 1977	90 BEF
Belgique : BF 49 **	- Aéro-Club	75 BEF
Belgique : N° 1877/80 **	- Solidarité	74 BEF
Belgique : N° 1795 + 1800/02 **	- Conservatoire africain	
	J.O. Montréal	68 BEF
Belgique : BF 53 **	- J.O. Moscou Lake Placid	60 BEF
Belgique : N° 1840/41 **	- Croix-Rouge	55 BEF
Allemagne : N° 675/83 **	- Secours d'hiver	126 FRF
Allemagne : N° 684/86 **	- Jée. du T.....	43 FRF
France : N° 2095/100 **	- Personnages célèbres	38 FRF
Suisse : N° 1354/65 + 1389/90 **	- série courante	32 FRF
Congo belge : N° 327/28 **	- Institut colonial	90 BEF

PETITES ANNONCES

- Recherche cartes postales représentant SAR le prince puis S.M. le Roi Baudouin 1er de Belgique.
A vendre "Feldpost" par Léon Degreille - 1.000 BEF
Guy OTTEN, rue Haute 24 - 1300 Wavre. 010/22.25.12
- Recherche : Xhaflaire "Les oblitérations mécaniques à slogan (flammes) 1910-1971"; Silverberg : "Les oblitérations à flamme de Bruxelles 1905-1920"; Herlant : "Les marques postales au pays de Liège, du pays de Luxembourg et des deux Limbourgs"
Daniel Eggen, rue Jh. Wauters, 57 - 1300 Wavre.
- Recherche articles philatéliques extraits de journaux.
Pierre Vansever, rue du Ronvau, 3 - 1325 Chaumont-Gistoux.
Tél.: 010/68.03.14 après 17 h.00.
- Recherche bulletins du Club philatélique de Wavre de février de mars, d'avril et de mai 1994.
M. Janssens, Parc des Saules, 9/28 - 1300 Wavre.

NECROLOGIE

Nous avons appris le décès de Madame Jean Deraed, née Marguerite Lombard, à Soignies le 20 janvier 1927. Son décès est survenu après une longue et pénible maladie le mardi 5 juillet. Ses funérailles ont été célébrées en l'église paroissiale Saint-Etienne à Ohain le vendredi 8 juillet à 10h.00

Notre club y était représenté par le président Hubert Havrenne et les membres Christian Corthouts et Bernard Hanno.

Le club philatélique présente ses sincères condoléances à son commissaire, chargé du service des circulations et des tombolas, Jean Deraed ainsi qu'à toute sa famille.

NOS MEMBRES A L'HONNEUR

Lors de l'exposition provinciale compétitive du Brabant qui s'est tenue à Evere au mois d'août dernier, quatre de nos membres se sont distingués :

Daniel EGGEN, Médaille de Grand Argent avec 79 %

pour sa collection "*Les colls postaux en service Intérieur*"

Alain PIPART, Médaille de Grand Argent avec 78 %

pour sa collection "*Les timbres Baudouin au type Marchand*"

Daniel GOFFIN, Médaille de Grand Argent avec 76 %

pour sa collection "*Tarifs postaux sur Baudouin lunettes*"

Jacques MERTENS, Médaille de Bronze avec 60 %

pour sa collection "*Histoire postale belge de 1638 à 1850*"

Nos sincères félicitations à tous les quatre en souhaitant que d'autres membres suivront cet exemple.

PREVENTES PHILATELIQUES

Le 17 septembre se tiennent à Marbais et à La Hulpe des bureaux de poste temporaires avec expositions philatéliques et historiques.

A cette occasion, les cercles philatéliques de Villers-la-Ville et de La Hulpe organisent un Courrier spécial en Command-Car. Le départ a lieu de Marbais le samedi matin vers La Hulpe.

Ce courrier transporté, en Command-Car, par un facteur en tenue de travail, de Marbais à La Hulpe sera affranchi de deux timbres "Libération" oblitérés des deux cachets spéciaux.

Info : Deloge G. - 071/87.76.25 ou
Lebrun A. - 071/87.72.74

Le panégyrique des bottes

Un unique exemplaire, c'est un timbre seul, isolé et solitaire. Ces qualificatifs sont généralement péjoratifs (un homme seul, une maison isolée, un ver solitaire). Un seul exemplaire d'un timbre, c'est un spécimen qui donne une idée du pays et de la série d'où il provient. Il peut être neuf ou oblitéré, rare ou commun, en bon ou en mauvais état. De toute façon, avec un seul exemplaire, vous n'avez guère le choix!

Deux timbres se tenant, c'est une paire. Et on la préfère horizontale plutôt que verticale.

Pourquoi ?

Vraisemblablement, en partie, parce que se rangeant plus facilement dans les classeurs et les albums.

Trois timbres se tenant sur une ligne horizontale, c'est une bande comme d'ailleurs tout ensemble de timbres attachés cote à cote et de quantité supérieure à la paire.

Encore une fois, les bandes horizontales sont plus recherchées que les autres, en vertu de l'adage qu'il vaut mieux être assis que debout et couché qu'assis.

Tout ensemble de timbres se tenant sur au moins deux rangs forme un bloc, le plus petit étant le bloc de quatre.

J'ai connu un collectionneur de timbres de Belgique dont la collection était uniquement constituée de blocs de quatre. C'est évidemment multiplier les difficultés.

Les classeurs servent à contenir les doubles à raison d'une bande par espèce. Que peut contenir une bande de classeur ? Généralement, de trente à cinquante exemplaires suivant la grandeur de ce dernier (1). Au dessus de cette quantité, il n'est pas à conseiller de "garnir davantage", car le classeur se déforme et se déchire.

Au dessus de trente exemplaires, on peut disposer les timbres l'un au dessus de l'autre et les lier par un lien en caoutchouc, ou bien les glisser dans une petite enveloppe transparente. Une boîte à cigares ou même à cigarettes - par pays ou par série - suffit souvent à contenir ces paquets en attente, car la solution finale consiste à établir des bottes de cent exemplaires... Et nous voici au vif du sujet.

Tout collectionneur possède ainsi des quantités de timbres communs, non vendables à la pièce parce que trop ordinaires, non mettables par conséquent sur les feuilles à choix des carnets en circulation dans les clubs.

Si les séries ne sont plus en cours d'émission, on risque de rester avec de nombreux talons de bottes incomplètes. Et c'est ici que l'union fait la force. Quant plusieurs philatélistes échangent leurs doubles pour compléter leurs bottes, jusqu'au chiffre fatidique de cent exemplaires, ils peuvent

(1) Je ne parle évidemment pas des classeurs de poche.

avoir la satisfaction soit de voir diminuer la quantité de leurs doubles, soit de pouvoir constituer des bottes qui, elles, sont vendables, car il existe un marché pour les bottes.

Mais il faut être honnête dans la constitution des bottes en question. Tout d'abord, il faut cent pièces, pas 98 ou 97! Ensuite, il faut des timbres entiers, non coupés, non perforés, non déchirés, non amincis, donc sans défaut apparent. Certes, ils peuvent ne pas être de premier choix, en ce sens que l'oblitération soit trop forte ou le timbre mal centré. Mais il est mahonnête d'inclure dans les bottes des timbres juste bons pour le bac à papier. Or, on trouve généralement des bottes présentant de nombreuses infractions aux conventions généralement admises.

Comme l'erreur est humaine, on peut admettre un déchet de 2 à 3 %, mais pas plus... Il y a là une stricte discipline à observer... J'ai personnellement l'habitude d'ajouter aux bottes de 100, 2 ou 4 timbres aux coins arrondis que je place en surface au début et à la fin des bottes, de façon à préserver leur contenu.

Je disais qu'il y a un marché pour ces bottes. En effet, où voulez-vous trouver le plus facilement les différences de teintes ou de papier, les variétés multiples si ce n'est dans ces bottes de timbres ?

Dans certains pays, les premiers timbres ont servi aussi bien dans la Métropole que dans leurs colonies et même dans certains bureaux de poste établis à l'étranger.

C'est notamment le cas pour la France qui a eu des bureaux dans les pays du Levant.

L'apposition d'un cachet avec chiffre indiquait l'origine.

Ceci est plutôt de la marcophilie que de la timbrologie. Mais il n'empêche que de nombreux collectionneurs se penchent actuellement sur la question. Il est évident que lorsqu'on collectionnait les timbres de tous les pays, on recherchait moins les variétés, anomalies ou singularités qu'à l'heure actuelle. Le même timbre pouvait servir en Algérie ou en France. C'était le timbre qui comptait. Maintenant, c'est le cachet. Nuance!!!

Au Portugal, les îles et territoires occupés ne sont pas considérés comme colonie, mais comme faisant partie du pays. Les timbres du Portugal ont par conséquent servi aux Açores aussi bien qu'à Madère, mais l'oblitération permet de situer le lieu de départ de la lettre.

Il faut dire aussi que quelques oblitérations diminuent la valeur de certains timbres. C'est le cas en Espagne où des timbres cessant d'avoir cours, étaient revendus aux marchands, les stocks ayant été oblitérés de trois barres horizontales. Ces timbres n'ont donc pas servi... Ils sont à éliminer des collections le plus possible.

Pour ce qui concerne la Grande-Bretagne, les numéros des cachets d'oblitération employés dans les colonies et dans les bureaux à l'étranger, figurent au catalogue.

Tant que nous sommes dans ce pays, disons que certaines vignettes parmi les premières émissions étaient pourvues de lettres figurant aux quatre coins de chaque timbre. Ces lettres différaient de timbre à timbre, certains amateurs cherchent à reconstituer les planches. C'est d'ailleurs une collection passionnante. Mais où chercher les timbres, sinon dans les vieilles bottes.

En Belgique et en France, la collection des pré-oblitérés ne date que de quelques années. C'est en fouillant dans le contenu de certaines bottes qu'on peut encore retrouver des exemplaires de timbres pré-oblitérés mélangés aux autres.

D'une façon générale, pour les variétés de toute espèce, variétés de teintes, variétés dans le dessin, oblitérations spéciales, etc... rien de tel que le dépouillement des paquets de cent.

Philatélistes, à vos bottes!

Peut-on proposer une section spéciale à créer au sein du club pour l'échange au prix catalogue des timbres destinés à la fabrication des bottes de cent ?

Stevelinck

Cent ans de préoblitération

Les timbres belges préoblitérés existent depuis 1894. Alors, pourquoi commencer la collection en 1906 seulement ?

L'oblitération à la roulette est aussi valable que l'oblitération typographique. Pourquoi collectionner l'une et pas l'autre ? Il s'agit dans les deux cas de timbres préoblitérés.

D'autre part, en ce qui concerne les timbres avec bandelette "Ne pas livrer le Dimanche", il est notoire que pour les journaux, la bande était enlevée d'office, ces imprimés devant être délivrés tous les jours, même le dimanche. On peut tout au plus admettre que les timbres avec bandelette ont une valeur supérieure aux autres, ce qui veut dire que les timbres préoblitérés sans bandelette ont également une certaine valeur. Un jour prochain, on reconnaîtra la vérité de ce que j'avance et tous ces timbres seront cotés. Mais n'attendez pas ce moment pour commencer la collection des préoblitérés depuis 1894. Soyez précurseurs en ce domaine.

Stevelinck

Fantasio

Quelques mots...

C'est un petit rectangle de papier blanc (parfois carré mais le carré n'est jamais qu'un cas particulier de rectangle) au format variable. Dans le coin supérieur droit, on trouve une petite vignette dentelée aux multiples aspects qui fait à elle seule la passion de milliers de collectionneurs. Elle est frappée d'un cachet qui l'oblitére.

Vous y trouvez normalement, écrits le plus lisiblement possible, votre nom et votre adresse. Il y en a trente-six formes, de la cruelle facture au mandat inespéré en passant par les avis administratifs, les « mailings » publicitaires et les circulaires électorales. De moins en moins sont manuscrites. Malheureusement.

Parfois, dans le flot anonyme du courrier quotidien, brille une petite perle d'humanité. Une enveloppe toute simple portant votre nom écrit avec tendresse d'une écriture que vous reconnaissez. Celle d'un parent ou d'un ami éloigné. Celle d'une relation de quelques jours avec laquelle vous aviez d'abord correspondu régulièrement quelques mois durant avant que ne s'essouffie votre énergie épistolaire. Celle, peut-être, d'un amour silencieux, enfoui dans un tiroir de la conscience où dorment les fulgurances d'un soir, les détra passagers, les regrets éternels.

Alors, vous la déposez sur la table du petit déjeuner entre le jus d'orange et les tartines. Et vous attendez que le café dégagé tout son arôme pour l'ouvrir méticuleusement en frotant de la main ou des lèvres ce papier au parfum d'aventure. Et puis, frémissant, vous lisez tandis que la radio raconte les malheurs du monde. Dans votre langue ou celle de l'autre, chaque mot est une caresse ou un coup de poignard.

Fantasio

DANIEL EGGEN
COMMISSAIRE AU CLUB PHILATELIQUE
DE WAVRE

LES COLIS POSTAUX "PETITE VITESSE" EN SERVICE INTERIEUR DE 1946 A 1978

I.) DEFINITION

LES COLIS POSTAUX SONT DES COLIS DONT LE POIDS NE PEUT EXCEDER 5 KILOS, ET DONT L'ACHEMINEMENT DOIT SE FAIRE OBLIGATOIREMENT ENTRE DEUX COMMUNES SITUÉES EN BELGIQUE.

II.) ADMISSION AU TRANSPORT

TOUTES LES MARCHANDISES SONT ACCEPTÉES AU TRANSPORT A L'EXCEPTION :

- DES JOURNAUX
- DES PUBLICATIONS PORNOGRAPHIQUES OU CONTRAIRES AUX BONNES MOEURS
- DU GIBIER A POIL ET A PLUMES, TUE OU VIVANT, EN DEHORS DE LA PERIODE DE LA CHASSE
- DES PRODUITS CHIMIQUES, TOXIQUES OU CORROSIFS
- DES EXPLOSIFS ET MUNITIONS DE GUERRE ET DE CHASSE
- DE LA SACCHARINE ET DE SES DERIVES
- DES OBJETS DE CORRESPONDANCE TOMBANT SOUS LE MONOPOLE DE LA POSTE
- DES OBJETS MONNAYABLES (OR, ARGENT, PLATINE...)

REMARQUE : LES OBJETS MONNAYABLES PEUVENT ETRE ACCEPTES MAIS DOIVENT ETRE EXPEDIES IMPERATIVEMENT COMME COLIS "DECLARES A LA VALEUR"

III.) ACCEPTATION AU TRANSPORT

LES COLIS POSTAUX SONT ACCEPTES SOIT PAR LA S.N.C.B., SOIT PAR LA POSTE, SOIT EGALEMENT PAR LA S.N.C.V.

- a.) PAR LA S.N.C.B. : TOUTS LES JOURS OUVRABLES DANS TOUTES LES GARES, BUREAUX ET DEPENDANCES
- b.) PAR LA POSTE : TOUTS LES JOURS OUVRABLES DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE (A L'EXCEPTION DES BUREAUX AUXILIAIRES)
- c.) PAR LA S.N.C.V. : TOUTS LES JOURS OUVRABLES DANS TOUTES LES STATIONS ET HALTES AINSI QU'AUPRES DE CERTAINS TRAINS ET AUTOBUS VICINAUX

LES HEURES D'ACCEPTATION SONT FIXÉES POUR CHAQUE LOCALITE EN TENANT COMPTE DES EXIGENCES DU SERVICE. A CES MODALITES, LA S.N.C.V. EST TENUE DE PORTER A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC L'HORAIRE DU DERNIER TRAIN OU AUTOBUS AUQUEL DES COLIS PEUVENT ETRE PRESENTES AFIN DE POUVOIR PARVENIR A L'HEURE EXTREME A LA STATION D'ECHANGE ENTRE LA S.N.C.V. ET LA S.N.C.B. DE PLUS, LES PREPOSES AU CAMIONNAGE DE LA S.N.C.B. SONT AUTORISES A ACCEPTER DES COLIS LORS DE STATIONNEMENTS OU D'ARRETS SUR LA VOIE PUBLIQUE.

IV.) MODALITES D'ACCEPTATION

a.) CONDITIONNEMENT DES COLIS

LES COLIS DOIVENT PORTER L'ADRESSE EXACTE DE L'EXPEDITEUR ET DU DESTINATAIRE, CELLE-CI DOIT ETRE INSCRITE LISIBLEMENT SOIT A L'ENCRE SOIT AU CRAYON SUR LE BULLETIN D'EXPEDITION ET SUR LE COLIS. IL EST MEME RECOMMANDE A L'EXPEDITEUR D'INSERER UNE COPIE DE CES RENSEIGNEMENTS A L'INTERIEUR DU COLIS.

L'EMBALLAGE DES COLIS DOIT ETRE TEL QU'IL SOIT IMPOSSIBLE D'ATTEINDRE LA MARCHAN-DISE SANS LAISSER DE TRACES DE SPOILIATION; LES COLIS PEUVENT ETRE EGALEMENT SOIT PLOMBES, SOIT CACHETES OU SOIT ENTOUREES DE BANDES DE SURETE.

LES MARCHANDISES DE GRAND VOLUME OU DE GRANDE LONGUEUR PEUVENT ETRE DISPENSEES D'UN EMBALLAGE :

- LES OBJETS DE BROSSERIE
- LES EPONGES
- LA FERBLANTERIE ET LA FONTE
- LES INSTRUMENTS DE JARDINAGE
- LA TUYAUTERIE
- LA VANNERIE

LES LIQUIDES ET CORPS FACILEMENT LIQUEFIABLES DOIVENT ETRE EXPEDIES DANS UN DOU-BLE RECIPIENT.

LES OBJETS SUSCEPTIBLES DE BLESSER LES AGENTS DOIVENT ETRE EMBALLES DE FACON A PARER A CERTAINS INCONVENIENTS.

b.) ETIQUETAGE

L'EXPEDITEUR A LA FACULTE D'APPLIQUER (OU DE FAIRE APPLIQUER) DES ETIQUETTES DE FRAGILITE SUR LE DOCUMENT DE TRANSPORT ET SUR LE COLIS AFIN D'ATTIRER L'ATTENTION DU PERSONNEL DE MANUTENTION ET DE POUVOIR BENEFICIER DU DROIT A UNE INDEMNITE EN CAS D'AVARIE.

c.) PESAGE

LE PESAGE DES COLIS POSTAUX EST TOUJOURS GRATUIT, CEPENDANT IL EST NECESSAIRE AFIN DE POUVOIR DETERMINER LA TAXE A APPLIQUER. LE POIDS RECONNU DOIT ETRE INSCRIT SUR LE BULLETIN D'EXPEDITION. DANS LES MOMENTS D'AFFLUENCE, LES PREPOSES DOIVENT S'ASSURER QUE LES COLIS NE DEPASSENT PAS 5 KILOS ET DOIVENT DETERMINER QU'ILS SONT SUPERIEURS A UN OU A TROIS KILOS. DANS CE CAS, L'INDICATION DE POIDS N'EST PAS MENTIONNEE SUR LE BULLETIN D'EXPEDITION. LES BUREAUX D'ARRIVEE PROCE-DENT, PAR COUP DE SONDE, AU PESAGE AFIN DE VERIFIER LA BONNE APPLICATION DES TA-RIFS.

d.) PRIX DE TRANSPORT ET AFFRANCHISSEMENT

LES TAXES DE TRANSPORT COUVRENT TOUTES LES PRESTATIONS DU CHEMIN DE FER, DE LA POSTE ET DES CHEMINS DE FER VICINAUX. CELLES-CI SONT PUBLIEES AU MONITEUR BELGE. LES DEBOURS (PAIEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT A L'ARRIVEE) SONT INTERDITS, TOUTES LES TAXES POUR L'EXPEDITION ET POUR LES PRESTATIONS (VALEUR DECLAREE, EXPRES, LIVRAISON IMMEDIATE ET CONTRE REMBOURSEMENT) DOIVENT ETRE ACQUITTEES LORS DE L'EN-REGISTREMENT A L'EXPEDITION.

LA TAXE POUR L'EXPEDITION DOIT TOUJOURS ETRE CONVERTIE EN "TIMBRES COLIS POSTAUX" ET CE PEU IMPORTE SI LE COLIS EST ACCEPTES A LA S.N.C.B., A LA S.N.C.V. OU DANS UN BUREAU DE POSTES.

LA TAXE POUR LES PRESTATIONS (VALEUR DECLAREE, EXPRES, LIVRAISON IMMEDIATE ET CON-TRE REMBOURSEMENT) DOIVENT ETRE ACQUITTEES :

- EN TIMBRES ORDINAIRES "CHEMIN DE FER" SI LE COLIS EST ACCEPTE SOIT A LA S.N.C.B. SOIT A LA S.N.C.V.
- EN TIMBRES-POSTE ORDINAIRESSI LE COLIS EST ACCEPTE DANS UN BUREAU DE POSTE

L'AFFRANCHISSEMENT DES COLIS PEUT AVOIR LIEU AU MOYEN DE MACHINES A AFFRANCHIR TANT POUR LES COLIS ACCEPTES PAR LA POSTE QUE POUR CEUX ACCEPTES PAR LA S.N.C.B.

COLIS POSTAL DE 0 A 5 Kgs.

TAXE PRINCIPALE DU 01/08/1961 AU 31/12/1962

Impr. Chassees, Frères, 41, av. de Diamant, Bruxelles 4.

BLANKENBERGE
29 XI 6215

Lotissement
Vervoer/verdeling
208

Etiquette - Etiketten

Destination : **Dinant**
Bestemming : **Dinant**

544

via **AAD**

Destinataire - Geadresseerde:
M. De Ville - de Gysel
10, av. F. d'Espéray
Dinant AAD

Remboursement (1)

Compte chèques post.
Postcheekrekening
N° 4051.29

Valeur déclarée (1) / Aangegaven waarde (1)

Valeur assurée à la Cie Européenne (1)
Waarde door de Europese Mij verzekerd (1)

Expéditeur - Afzender:
TANT Robert, Poissons
TN. 410.84-411.84 BLANKENBERGE

En cas de non-livraison, prière de
Bij niet-aflevering, verzoeke:
Nature de la marchandise (obligatoire pour envois FRA-
Aan) van de goederen (verplichtend voor BREEKBARE
GILCS ou PERISABLES):
of BEDERFELIJKE waren:

Poisson frais et glace

Collis reçu :
Collo ontrangen:

le de à om

COLIS POSTAL, AYANT UN POIDS COMPRIS ENTRE 0 ET 5 Kgs., EXPÉDIÉ DE BLANKENBERGE A DINANT LE 29/11/1962.

TAXE PRINCIPALE DE 0 A 5 Kgs. 24,00 Frs.

ACHEMINEMENT : BUREAU D'ACCEPTATION : BLANKENBERGE
BUREAU DE DISTRIBUTION : ?
BUREAU DE DESTINATION : DINANT
LIEU DE DESTINATION : DINANT

REMARQUE : LES COLIS DE POISSON FRAIS SONT ADMIS AVEC UNE TOLERANCE DE 20 % POUR LA GLACE. LES ENVOIS DE 5 Kgs. DE POISSON + 1,250 Kg. DE GLACE PEUVENT ETRE ACCEPTES COMME COLIS POSTAUX.
L'EXPEDITEUR DEMANDE R.A.D. (REMISE A DOMICILE); UNE TAXE DE 6 Frs. SERA PERCUE AUPRES DU DESTINATAIRE LORS DE LA DELIVRANCE DU COLIS.

**Réalisation Inter-membres
du jeudi 15 septembre 1994**

Pays	Description	Départ
1. BELGIQUE	: 1 Reçu + 3 Effets T.P. 58 (3) - 59 (2) 76 (2)	175
2.	1 C. visite de MARADRET à NAMUR du 6.1.1914 T.P. 110	50
3.	1 L. vers PARIS du 6.5.1927 obl. Postes Militaires Belgique - T.P. 199 - 203 (3)	75
4.	1 L. de PEPINSTER à PARIS du 25.9.1927 - T.P. 248 (s/L. 1.200 F.) Tarif exact - Marques de retour	450
5.	1 L. vers KREFELD (Allemagne) - T.P. 847-854-925 (2)	75
6.	1 L. de LIBRAMONT à BXL. du 11.11.1952 - Griffes "ETHE" T.P. 881	75
7.	1 L. obl. "Bureau de Poste Automobile" T.P. 979/981-983-985 - Griffes "14.1.1956 Inauguration Ligne électrique Bxl-Wavre"	400
8.	1 L. "Par Avion" d'UCCLE à TANGER du 3.1.1956 - T.P. 988-989 - Tarif exact pour 1 L. jusque 10 grammes	75
9.	9 doc. T.P. 1053 à 1062 + PA 30 à 35 ob. 1er J. 17.4.1958 (Expo Bxl. 1958) (cote C.O.B. : 900 F)	300
10.	BASE ANTARCT. : 1 L. vers BIERGES du 31.1.1961 4ème Expédition 1960/1962" T.P. 1133-1147-851	100
11.	BELGIQUE : 1 Mandat de poste international d'ANDERLECHT à ANTAKYA (Turquie) T.P. 1027B-1727 (2) (Peu fréquent)	125
12.	2 feuillets de soie T.P. 1082 à 1088 et 1234 à 1238	150
13.	B.F. 48 "Belgica 72" sur FDC (cote : 240)	70
14.	1 Bord. de relevé de versements acceptés - T.P. 2122 Griffes Wavre 2 + diff. cachets Wavre	95
15.	TAXES : 12 docum. taxés (périodes différentes)	120
16.	98 entiers postaux + 5 aérogrammes (neufs) (faciales 647 F)	600
17.	FDC : Année 1972 : 35 FDC dont Belgica	400
18.	GUERRE COREE : 1 Env. souvenir de 1951 "Corps des volontaires belges en Corée"	100
19.	CONGO BELGE : 1 échant. sans valeur Recom. par Avion de MITWABA à BXL du 18.2.1948 - T.P. 265-276 (2) (Peu fréquent)	175
20.	LUXEMBOURG : 1 C.P. "Jée du Timbre" 1941 - T.P. allemand 678 surchargé "Luxembourg"	150

21. LUXEMBOURG : 21 docum. (cartes visite + env.)			
période 1965/1970		250	
22. BELGIQUE : 1er Vol PARIS/DAKAR/DOUALA - T.P. 449-450			
+ PA 7 - Griffes "1ère Liaison Air France Air Afrique			
Mai 1937 Service Aérien Sénégal Congo Aéromaritime"		200	
23. 1 C.P. "Commémoration des Vols de Crombez à Gand en			
1913 du 08.09.1946 - T.P.Aér. 14		100	
24. 2 feuillets du Salon International de l'Aéronautique du			
4 au 20 juillet 1947 - T.P.Aér. 18-19-20-21A-22A-23A...		100	
25. 1er Vol : BXL-TEHERAN et retour du 3.11.1960			
BXL-EL'VILLE du 2.4.1960		265	

26. BELGIQUE : 625/30	**	120	50
27. 716/24		150	60
28. FRANCE : Tableaux entre 1319 et 1765....		700	600
29. TURQUIE : 1 classeur	ob./**	-	500
30. OUTREMER : 1 classeur	ob./*	-	400
31. FRANCE : années 1960 à 1977 complet....	**	5500	6500
32. BELGIQUE : 1 classeur séries complètes			
BF, carnets - faciale : 2.073	**	2000	
33. 1 album Victoria 1960 à 1975			
faciale : 2.675		2500	
34. 1 album Victoria 1974 à 1980			
faciale : 2.075 sans surtaxe		2000	
35. EUROPE : 1 classeur très forte cote	ob.		600
36. BELGIQUE : 3	ob.	3400	800
37. 17/21		4330	1000
38. 61	**	2100	900
39. 83		1000	420
40. 288A		1200	500
41. 322A		1000	420
42. 532/37		1500	700
43. 537 A/B		400	180
44. 545/46		215	100
45. 547/55		450	200
46. 556/67		350	160
47. 567 A/B		600	250
48. 573/82		120	50
49. 583/92		120	50

50. BELGIQUE : 592 A/B	**	1100	450
51. 602		300	100
52. 603/12		205	90
53. 623/24		300	140
54. 625/30		120	50
55. 639/40		200	90
56. 697/98		90	40
57. 716/24		150	70
58. 787/91		2000	800
59. 792/97		8400	3800
60. 842/44		775	350
61. BF 6		3200	1450
62. BF 18/21		6000	2800
63. BF 29		2350	1000
64. PA 26/27		2500	1150
65. BF Bepitec		675	300

66. BELGIQUE : 84/91	*	1500	450
67. 301	**	4000	1600
68. 787/91		2000	800
69. 792/94		4200	1680
70. 807/10		400	160
71. 814/22		2400	980
72. 842/44		680	250
73. 868/75	**	1800	720
74. 876/78		1000	400
75. 955/60		1200	480
76. 964/66		250	100
77. 973/78		1250	500
78. 979/85		2000	800
79. 987/89		500	200
80. 1133/38		650	260
81. 1139/46		500	200
82. 1147/49		240	100
83. 2193/96		230	145
84. Tête-bêche 11	*	330	100
85. Tête-bêche 12		1000	300

7.852

13
De laud... 2180
109
2071

86.	BELGIQUE : 1951/53 - FDC sole	ob.	200	60
87.	1539/40 - FDC		50	15
88.	1622 FDC		50	15
89.	1233/38 (sauf 1234) FDC		285	85
90.	1233/38 (sauf 1234)		285	85
91.	1233/38 (sauf 1234)		128	40
92.	1175 - 9 FDC		475	175

93.	BELGIQUE : 411/18	*	200	75
94.	458/65		230	80
95.	827/31		1850	720
96.	842/44	**	775	350
97.	876/78		1000	450
98.	927/29	*	1900	760
99.	898/99		4600	1800
100.	BF 10A	**	500	200
101.	BF 10 (B russe)		800	400
102.	912/17	*	950	350
103.	918/23		1220	480
104.	938/40		1000	350
105.	943/45		1600	640
106.	955/60		700	240
107.	1082/88		400	140
108.	1182/87	**	325	150
109.	Taxe 14	ob.	530	175
110.	LUXEMBOURG: 425/28	**	1250	570
111.	433/38		3750	1700
112.	461/64		1500	700
113.	490/93		400	180
114.	506/09		400	180
115.	PA 16/20		4000	1800
116.	FRANCE : Bande du 830/33	*	140	210
117.	970/74		280	420

118.	BELGIQUE : Précurseur Hollande-Belgique 1789		-	200
119.	1147/49	**	240	90
120.	1133/38		650	240
121.	1182/87		325	120
122.	827/31	*	1850	650
123.	504/11		1100	350
124.	496/503		310	100

125.	BELGIQUE : 488/95	*	560	200
126.	477A	**	550	200
127.	356/62	*	4500	1500
128.	353/55		850	300
129.	351/52		4500	1800
130.	328/32		2500	850
131.	325	ob.	3000	1000
132.	317/24	*	2300	800
133.	308/14		1400	420
134.	305/07		1100	350
135.	301		2900	1000
136.	267/72		1000	350
137.	258/66		2400	850
138.	221/33		2200	800
139.	74/80	ob.	1250	400
140.	53/67		4200	1000
141.	46/52		2350	800
142.	17/21		3000	1000

WAVRE

Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville

DIMANCHE

**16 octobre 1994
de 9 à 18 heures**

BOURSE PHILATELIQUE

ET

CARTOPHILIQUE

**Organisée par le
Club Philatélique de Wavre**